



Date de dépôt : 29 février 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Adrien Genecand : Comment expliquer le retard du projet Cheneviers IV ?**

En date du 26 janvier 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Construite en 1993 et exploitée depuis 2001 par les Services industriels genevois (SIG), l'actuelle usine de traitement des déchets Cheneviers III est surdimensionnée et ses installations, vieillissantes, ont atteint leurs limites technologiques. L'usine a été conçue pour traiter 400 000 tonnes de déchets par an, l'incinération des déchets étant, à l'époque, une priorité pour Genève.

Depuis, le tri et le recyclage se sont développés. Le canton et les SIG ont défini une nouvelle stratégie en matière de gestion des déchets, souhaitant favoriser la valorisation des déchets, grâce à une technologie optimale de traitement, ainsi que réduire les impacts environnementaux¹. La production des déchets ne devra pas dépasser 160 000 tonnes par an d'ici 2025, selon la nouvelle loi sur les déchets, votée par le Grand Conseil².

Devant ce constat, les SIG et l'Etat de Genève ont initié le projet Cheneviers IV consistant à construire une nouvelle usine sur le même site que la précédente tout en maintenant l'exploitation durant les travaux³.

¹ <https://www.ge.ch/dossier/reduisons-nos-dechets/eliminer-utiliser-localement-nos-dechets/installations-traitement>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12993A.pdf>

³ https://ww2.sig-ge.ch/sites/default/files/inline-files/sig_cheneviers_def.pdf

Ces travaux ont débuté en janvier 2018 et devaient être réalisés en trois étapes. La première étape, jusqu'en 2020, consistait en des travaux préparatoires. La deuxième étape jusqu'en 2023 devait permettre la construction de la nouvelle usine, enfin la troisième étape fixée à fin 2025 devrait conduire à la destruction de Cheneviers III.

Or, on peut constater actuellement un retard dans les travaux réalisés. Celui-ci peut faire douter du maintien du planning initial et conduire à une mise en service plus lointaine.

Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- **Quel est le retard pris sur le planning initial des travaux dans le projet Cheneviers IV ? Quelles sont, le cas échéant, les raisons de ce retard ?***
- **Quelles conséquences aura ce retard ? A quand peut-on espérer la mise en service de l'usine Cheneviers IV ?***
- **Quels sont les surcoûts actuels et les éventuels surcoûts estimés à ce jour ?***

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de la réponse apportée.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le projet Cheneviers IV comporte 3 phases principales :

- mise en place des nouveaux équipements de valorisation énergétique;
- construction des nouvelles lignes de traitement des déchets et des bâtiments associés;
- démolition des installations existantes.

La première phase est désormais achevée. Depuis la seconde partie de l'année 2023, l'énergie produite par l'usine des Cheneviers est ainsi issue des installations de valorisation énergétique de Cheneviers IV.

Les travaux liés à la seconde phase auraient dû démarrer durant l'automne 2023, ce qui n'a pas été possible en raison de diverses problématiques survenues avec certains fournisseurs. Les Services industriels de Genève (SIG) ont dû en effet faire face tant à des enjeux techniques (faillite d'un sous-traitant du fournisseur adjudicataire de l'un des lots principaux) qu'à des revendications financières injustifiées. Les SIG ont décidé de traiter ces dernières avec la plus grande fermeté, afin de garantir une juste utilisation des deniers publics. La fin de la collaboration avec un

des fournisseurs a toutefois contraint les SIG à relancer l'un des appels d'offres fin 2023. Le retour des soumissionnaires sur ce nouvel appel d'offres est attendu courant 2024. De ce fait, les travaux prévus à l'automne 2023 sont reportés à l'automne 2025 et la mise en service de Cheneviers IV est reportée à 2029.

Ce retard n'aura de conséquences ni sur le traitement des déchets du canton, ni sur la production de chaleur selon les quantités prévues, l'usine Cheneviers III restant en activité pendant cette période. Les plans de maintenance et d'entretien ont en effet été prolongés et adaptés à une fin d'exploitation en 2029.

Les travaux déjà réalisés et les engagements pris à ce jour (contrats signés) permettent aux SIG de maintenir l'objectif initial de coût d'investissement (278 millions de francs plus ou moins 10%, selon décision du conseil d'administration des SIG au moment du lancement de la réalisation du projet).

L'année 2024 constituera un point d'étape important sur le projet, avec le retour de l'appel d'offres précité. Les SIG en profiteront également pour collecter des informations importantes sur 2 sujets que l'entreprise a décidé d'approfondir, compte tenu du retard sur le dossier. Le premier concerne la possibilité d'optimiser encore davantage la valorisation énergétique, pour les besoins des réseaux thermiques structurants, en évaluant l'intérêt d'une récupération supplémentaire d'énergie par le biais de la condensation des fumées. Le second concerne les études menées en vue de réserver des espaces dans l'usine pour permettre une compatibilité de l'installation avec la capture de CO₂ dans le futur.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS